

Il s'agit d'une **séance exceptionnelle** du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) qui se tient **en formation plénière** de 9 h 30 à 13 h.

Le point unique inscrit à l'ordre du jour **concerne la répartition des moyens 2015 aux établissements d'enseignement supérieur publics**.

Après une brève présentation des documents remis par la DEGESIP (voir en annexes), une présentation plus détaillée est faite du rapport IGAENR-IGF sur la situation financière des universités (en particulier la situation consolidée des universités sur 3 points : situation financière, trésorerie et part de fonds de roulements mobilisable).

Le travail réalisé par l'IGAENR-IGF porte sur 72 universités et 3 grands établissements mais l'analyse approfondie sur la part mobilisable du FDR porte sur un échantillon de 9 établissements.

En résumé :

L'équilibre financier progresse (de 97 M€ à 189 M€) et la CAF de 36%.

La part des subventions d'exploitation dans le financement progresse mais les marges de manœuvre se réduisent du fait de la progression des dépenses de personnel.

Les subventions de l'état correspondent à 83,2% des produits encaissables en 2011 contre 83,6% en 2013.

Le développement des ressources propres reste limité et inégalement réparti.

Les dépenses de personnel sont de l'ordre de 79,5 % en moyenne et la masse salariale est en augmentation.

Un FRNG stable et une forte augmentation de l'excédent.

Un taux de résultat (résultat / total des produits) en hausse : 0,82% en 2011 à 1,44% en 2013.

Etablissements en déficit : plus que 8 en 2013, 4 en double déficit.

Pas de corrélation entre moyens alloués par SYMPA et résultats financiers.

Le FDR est stable autour de 1,4 Mds€ soit 42 jours en moyenne.

Le BFR (besoin en fonds de roulement) est très souvent négatif : le total des dettes est supérieur aux créances. Les établissements dont le BFR négatif est le plus important sont les lauréats de l'Idex.

Analyse des FDR mobilisables :

8 composants non mobilisables ont été soustraits au montant global du FDR parce qu'affectés à des opérations en cours :

- FDR lié à des dépenses futures probables ou certaines : des provisions (passif social), des emprunts et dettes sociales, restes à réaliser sur conventions en cours (contrats de recherche), subventions d'investissement non ou partiellement consommés, engagements futurs financés par prélèvement sur le fonds de roulement ;

- FDR affecté à des activités particulières : excédents relatifs à la FC, FDR appartenant à des structures autonomes non mobilisables (ou partiellement seulement) par l'établissement ;
- Eléments de fragilité potentielle du FDR : créances supérieures à 2 ans non provisionnées.

Concernant les passifs sociaux, les provisions sont souvent surestimées par rapport au niveau de risque réel. **On fossilise dans les FDR des sommes qui pourraient servir à de l'investissement.**

De cette méthode, il ressort que la part mobilisable de FDR est de 25% sur ces 9 établissements (pas de valeur statistique).

La CPU :

La présentation qui consiste à dire que tout va très bien est faussée. C'est l'IGAENR qui nous disait de provisionner pour faire face à des investissements ou pour se constituer un petit matelas pour les imprévus. Quant on nous a dit de provisionner les congés payés des fonctionnaires, on a dit que c'était stupide et même certains commissaires aux comptes nous l'ont reproché. Les avis techniques de l'IGAENR fluctuent en fonction des avis politiques du MESR.

La DGESIP annonce de bonnes nouvelles avec des moyens globalement en hausse. Pas pour tout le monde !

Les mauvaises nouvelles : l'état fait des économies sur des décisions prises par lui-même (Ex. revalorisation des Cat. B et C). La loi de finance donne 0 augmentation sur le programme 150 donc il faut trouver ailleurs (100 M€ Jussieu + 100M€ sur les FDR des établissements les plus vertueux). Et le doublement de la réserve de précaution (gel dont on ne récupère jamais tout en fin d'année).

5 questions posées par la CPU :

- quel est le mode de calcul de la mise en réserve ? Pourquoi cela a été aussi fait pour les établissements qui ont été prélevés sur leur FDR ? C'est la double peine !
- compensation des étudiants boursiers : cette compensation est dans le socle. Pourquoi 13 universités ont une compensation négative ?
- quelle clef de répartition entre les établissements au niveau du GVT ? Pas d'enquête cette année avec la CPU. En 2014, le GVT n'a pas été compensé du tout, donc on a un trou. Est-ce qu'il en sera tenu compte ?
- La méthode de calcul du prélèvement sur FDR : pas discuté ni avec la CPU, ni avec la CDEFI. Suivant les commissaires aux comptes, un certain nombre de subventions ou contrats de recherche sont mis en FDR ou alors en comptes tiers.
- Quid de 2016 ? L'état a sous-douté le programme 150 de 100M€. En 2016, faudra-t-il trouver 300 M€ (200 + les 100 qui manquent) ? Faudra-t-il prendre 300 M€ sur les FDR ?

Vote sur la répartition des moyens : 49 Contre (dont l'UNSA) ; 1 Abst. ; 1 Pour.

Intervention de Sup'Recherche-UNSA : voir communiqué de presse.

Une motion portée par l'UNEF et soutenue par différentes O.S est présentée.

Motion proposée au CNESER du 27.04.2015

Dans un contexte de difficultés budgétaires des établissements d'enseignement supérieur, les dotations qui leur sont allouées sont insuffisantes. La baisse tendancielle du budget de l'enseignement supérieur, alors même que le coût de fonctionnement des universités et des écoles augmente mécaniquement, que le nombre d'étudiants croît chaque année et que les restructurations de l'enseignement supérieur (regroupements, fusion, etc.) impliquent des dépenses supplémentaires, induit un affaiblissement du service public et une dégradation des conditions d'étude et de travail des personnels.

En effet, la situation de pénurie dans laquelle s'enfoncent les établissements d'enseignement supérieur a de lourdes conséquences sur les étudiants et les personnels :

- *Les universités ne sont plus en mesure de permettre à leurs étudiants de réussir à obtenir un diplôme de qualité et de jouer leur rôle d'ascenseur social : les capacités d'accueil sont restreintes, des filières ferment, les volumes horaires et les taux d'encadrement baissent. Ces dotations sont en contradiction avec la priorité affichée par le gouvernement de démocratiser l'enseignement supérieur.*
- *Les conditions de travail des personnels des établissements d'enseignement supérieur se dégradent.*
- *Les baisses de dotations et la multiplication des financements sur projet et des gels de postes affaiblissent le service public dans ses missions de recherche et de formation.*

Nombreux seront les établissements qui, cette année encore, gèleront les postes qui leur seront attribués ou repousseront la titularisation de leurs salariés faute de moyens suffisants.

Par ailleurs, le redéploiement des 100 millions d'euros prélevés sur les fonds de roulement de 48 établissements est symptomatique de ce sous-financement. Ces prélèvements obèrent la capacité des établissements à investir et sont une fuite en avant qui ne répond pas à la pénurie budgétaire de l'enseignement supérieur. C'est aussi une remise en cause de l'accès à l'enseignement supérieur sans sélection par les moyens qui sous-entend une volonté de forcer les écoles à augmenter leurs frais d'inscriptions.*

Les orientations budgétaires présentées aujourd'hui au CNESER ne sont pas une solution de long terme. Le CNESER rappelle que des choix différents doivent être faits pour pérenniser le service public de l'enseignement supérieur et ses missions de formation et de recherche :

- *Une évaluation et une remise à plat du Crédit Impôt Recherche.*
- *Une augmentation des crédits de bases allouées aux établissements.*
- *Un plan pluriannuel de recrutement.*
- *Un plan d'investissement pour la rénovation des infrastructures.*

Vote sur la motion : 36 Pour (dont l'UNSA) ; 1 Contre ; 11 Abst.

*NB : notons que cette mention (ainsi que certaines autres) a été ajoutée au fil des consultations *in situ* par rapport à la version que nous avons validée.